LES HOUCHES MONT-BLANC MAIRIE



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

GUIDE PRATIQUE – LES HOUCHES – 2026

Ta voix compte, tes idées font avancer ton village !

Bienvenue au Conseil municipal des jeunes

Tu as entre 7 et 18 ans et tu habites aux Houches ? Tu as envie de participer à la vie de ton village, de proposer des idées ou de représenter les jeunes de ta commune ? Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) est fait pour toi !

La commune des Houches souhaite donner aux jeunes Houchards une place dans la vie municipale. À travers ce conseil, tu pourras découvrir comment fonctionne une commune, échanger avec les élus et participer à la construction de projets qui concernent ton quotidien.

À quoi sert le CMJ ?



- S'exprimer : faire connaître les attentes et les idées des jeunes.
- Proposer : imaginer de nouveaux projets pour Les Houches.
- Agir : participer à des initiatives concrètes pour améliorer la vie du village.
- Échanger : rencontrer d'autres jeunes et travailler ensemble.
- Découvrir : comprendre le fonctionnement de la mairie et la vie démocratique locale.

Le CMJ sera composé de 15 jeunes élus pour un mandat d'un an. Ils se retrouveront régulièrement avec les élus municipaux pour échanger, proposer des idées et construire des projets.

Comment participer ?

Tu peux participer de deux façons : en votant pour élire tes représentants ou en présentant toi-même ta candidature.



Je souhaite voter

Qui peut voter ? Tous les jeunes âgés de 7 à 18 ans et domiciliés aux Houches.

Comment s'inscrire ?

- Je remplis le formulaire d'inscription en ligne sur le site de la mairie (https://www.leshouches.fr/conseil-municipal-des-jeunes-ta-voix-compte-aux-houches/) ou je viens retirer un formulaire papier à l'accueil de la mairie.
- La commune établit ma carte d'électeur et me prévient quand elle est prête.
- Je récupère ma carte à l'accueil de la mairie ou directement le jour du vote.

L'inscription est nécessaire pour figurer sur la liste électorale du Conseil municipal des jeunes.



Je souhaite être candidat(e)

Qui peut se présenter ? Les jeunes domiciliés aux Houches et scolarisés du CM1 à la 4e dans un établissement de la vallée de Chamonix jusqu'au 30 novembre 2026. Pas besoin d'avoir déjà une expérience ou d'être un expert de la vie municipale : l'essentiel est d'avoir envie de s'impliquer et de partager ses idées.

Comment présenter sa candidature ?

- Je signale mon souhait d'être candidat dans le formulaire d'inscription en ligne ou directement à l'accueil de la mairie.
- Je viens retirer mon dossier de candidature à l'accueil de la mairie ou le télécharge sur le site de la mairie (https://www.leshouches.fr/conseil-municipal-des-jeunes-ta-voix-compte-aux-houches/)
- Je complète mon dossier avec l'accord de mes parents et le rend à l'accueil de la mairie.
- Je prépare une affiche pour me présenter et partager mes idées avec les autres jeunes et la dépose en mairie.

Les affiches des candidats seront exposées dans les couloirs de la mairie afin que chacun puisse découvrir leurs idées et leurs propositions. Les jeunes inscrits sur les listes électorales seront invités à venir les consulter en mairie. Pour permettre à tous d'en prendre connaissance, le service communication adressera également aux parents des jeunes électeurs un courriel regroupant l'ensemble des affiches.

Les étapes à ne pas manquer

Voici les rendez-vous importants pour participer au lancement du Conseil municipal des jeunes.



Samedi 21 novembre 2026 – 17 h

Réunion d'information à la mairie, ouverte aux jeunes et à leurs familles, pour découvrir le rôle du CMJ, comprendre le déroulement des élections, poser toutes les questions et rencontrer les élus qui accompagneront le projet.



Du 1er au 13 décembre 2026

Les affiches des candidats seront exposées au premier étage de la mairie. Une occasion de découvrir leurs idées et leurs propositions avant de voter.

Dimanche 13 décembre 2026

Jour des élections à la mairie des Houches !

- Je me présente au bureau de vote.
- Je récupère ma carte d'électeur si je ne l'ai pas encore.
- Je choisis mes représentants et je dépose mon bulletin dans l'urne.

15 CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES DERONT ÉLUS POUR UN AN !

Et après les élections ?



Une fois élus, les 15 conseillers municipaux jeunes commenceront leur mandat d'un an. Ils se retrouveront régulièrement avec les élus municipaux pour échanger sur les sujets qui intéressent les jeunes, faire émerger des idées, réfléchir ensemble aux projets à développer et participer à des actions concrètes dans la commune.

Le Conseil municipal des jeunes est avant tout une aventure collective : on apprend à écouter les autres, à débattre, à construire ensemble et à faire avancer ses idées.

Un mot aux parents



La création du Conseil municipal des jeunes est une démarche citoyenne qui permet aux jeunes de découvrir concrètement la vie démocratique locale et de prendre part à la vie de leur commune.

La participation repose sur le volontariat. Les jeunes seront accompagnés par les élus municipaux tout au long de leur engagement.

L'inscription d'un jeune mineur nécessite l'accord de son parent ou représentant légal. Ce consentement devra être matérialisé par la signature du formulaire d'inscription. L'accord parental sera également nécessaire pour le dépôt d'une candidature.

La réunion d'information du samedi 21 novembre à 17 h permettra aux familles de découvrir le dispositif, de rencontrer les élus et d'obtenir toutes les précisions utiles.

PRÊT A PARTICIPER ?

Inscris-toi en ligne sur le site de la mairie et/ou retire le dossier de candidatire à l'accueil de la mairie ou ici : https://www.leshouches.fr/conseil-municipal-des-jeunes-ta-voix-compte-aux-houches/.

Pour présenter ta candidature, le dossier spécifique est également à retirer à l'accueil.

LES HOUCHES ONT BESOIN DES IDÉES DE LEURS JEUNES : À TOI DE JOUER !